

Réponse à une consultation 06.09.2016

## **Le contre-projet à l'IP «Oui à la protection de la sphère privée» n'apporte rien à l'économie**

Le contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» entend inscrire dans la Constitution un droit fondamental à la «protection de la sphère privée financière». Le projet concerne essentiellement les personnes physiques et ne revêt pas, de ce fait, une importance prépondérante pour les milieux économiques. En cas d'acceptation, le contre-projet aurait toutefois des conséquences négatives sur la place économique suisse sans qu'elles soient compensées par une quelconque utilité. Le Comité d'economiesuisse rejette le contre-projet sans opposition.